

Tableau 1

Vaccinations recommandées de base 2018

Etat : 2018

Recommandations de la Commission fédérale pour les vaccinations et de l'Office fédéral de la santé publique.

Age ¹⁾	Diphtérie (D / d) ³⁾ Tétanos (T) ⁴⁾ Pertussis (P _a / p _a) ³⁾	<i>Haemophilus influenzae</i> de type b (Hib)	Poliomyélite (IPV)	Rougeole (R) Oreillons (O) Rubéole (R)	Hépatite B (HBV) ¹⁵⁾	Varicelle (VZV)	Papillomavirus humain (HPV)	Influenza
Naissance					¹⁶⁾			
2 mois ²⁾	DTP _a	Hib	IPV		(HBV) ¹⁷⁾			
4 mois ²⁾	DTP _a	Hib	IPV		(HBV) ¹⁷⁾			
6 mois	DTP _a	Hib	IPV		(HBV) ¹⁷⁾			
12 mois		⁸⁾		ROR ¹²⁾				
15–24 mois	DTP _a	Hib ^{8) 9)}	IPV	ROR ¹²⁾	(HBV) ¹⁷⁾			
4–7 ans	DTP _a /dT _a ^{3) 5)}		IPV	¹³⁾				
11–14 / 15 ans	dT _a ^{5) 6)}		¹⁰⁾	¹³⁾	HBV ¹⁷⁾	VZV ¹⁹⁾	HPV ²¹⁾	
25–29 ans	dT _a ⁷⁾		¹¹⁾	¹⁴⁾	¹⁸⁾	²⁰⁾		
45 ans	dT ⁷⁾		¹¹⁾	¹⁴⁾	¹⁸⁾	²⁰⁾		
≥ 65 ans	dT ⁷⁾		¹¹⁾		¹⁸⁾			²²⁾

¹⁾ Règle concernant la définition des tranches d'âge : 4–7 ans signifie du 4^e anniversaire à la veille du 8^e anniversaire. En dessous de 7 ans signifie : jusqu'au jour précédant le 7^e anniversaire. Plus de 7 ans signifie : à partir du 8^e anniversaire.

²⁾ Un calendrier de vaccination accéléré (2–3–4 mois, 12–15 mois) est recommandé aux enfants qui fréquenteront une structure d'accueil collectif avant l'âge de 5 mois

³⁾ On peut également vacciner avec une dose plus faible d'anatoxines diphtérique (d) et de coqueluche (p_a) dès le 4^e anniversaire pour les rappels. Pour le rattrapage voir Tableaux 2 et 3.

⁴⁾ En cas de blessure suspecte de tétanos (voir Tableau 9), un vaccin combiné dT (p_a) / DTP_a-IPV est toujours recommandé en lieu et place du vaccin antitétanique seul

⁵⁾ La cinquième dose contre la coqueluche devrait être administrée au plus tard avant l'entrée à l'école. Elle doit être rattrapée le cas échéant entre 8 et 15 ans au moyen d'un vaccin dT_a. Pour le rattrapage, voir Tableaux 2 et 3.

⁶⁾ Le rattrapage de la vaccination contre la coqueluche nécessite au maximum 1 dose (11–15 ans) ou 2 doses (8–10 ans) (voir Tableaux 2 et 3).

⁷⁾ Il est recommandé de pratiquer une vaccination de rappel à 25 ans (dT_a), 45 ans (dT) et 65 ans (dT) puis tous les 10 ans (dT). Il est recommandé de maintenir un intervalle de 10 ans pour les rappels dT chez les patients immunodéficients. Voyageurs : des intervalles plus courts que 20 ans (ou 10 ans) peuvent être indiqués selon les circonstances à évaluer au cas par cas (par exemple région de haute endémie de diphtérie, accès limité aux soins). Une dose unique de vaccin contre la coqueluche est recommandée chez les adultes entre 25 et 29 ans (au minimum 2 ans après le dernier dT).

⁸⁾ Pour les schémas de rattrapage, voir Tableaux 2 et 3.

⁹⁾ Afin de garantir une protection optimale, le rappel Hib est recommandé entre 15 et 18 mois.

¹⁰⁾ Rattrapage uniquement (voir Tableaux 2 et 3), qu'il est possible d'effectuer simultanément à l'entretien de l'immunisation contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche à l'aide d'un vaccin dT_a-IPV.

¹¹⁾ Des rappels supplémentaires contre la poliomyélite sont nécessaires pour les personnes exposées à un risque accru. Cela concerne les voyageurs dans les pays infectés par le poliovirus ou avec un risque d'exposition au poliovirus et les personnes travaillant avec du poliovirus. Un tel rappel n'est administré en général qu'au minimum 10 ans après la dose vaccinale précédente. L'OMS a émis de nouvelles recommandations de rappel pour les personnes quittant les pays infectés [25, 26].

¹²⁾ Vaccin combiné contre la rougeole, les oreillons et la rubéole. La vaccination comprend 2 doses : 1^{re} dose à 12 mois, 2^e dose entre 15 et 24 mois. La 2^e dose peut être administrée au plus tôt un mois après la 1^{re} dose. La vaccination ROR devrait être terminée avant l'âge de 2 ans. La vaccination contre la rougeole (ROR) est recommandée entre 9 et 11 mois pour les prématurés, les nourrissons en structure d'accueil collectif, lors d'épidémies, ou pour ceux qui vivent dans des régions où la rougeole est endémique dans cette classe d'âge. La 2^e dose est à administrer entre 12 et 15 mois. Lors d'épidémie dans l'entourage ou de contact avec un cas de rougeole, la vaccination est recommandée dès 6 mois. Si la 1^{re} dose de vaccin contre la rougeole / ROR est administrée aux nourrissons entre l'âge de 6 et 8 mois, 3 doses sont nécessaires pour une vaccination complète.

¹³⁾ Rattrapage (1 ou 2 doses à au moins un mois d'intervalle, selon le nombre de doses reçues précédemment).

¹⁴⁾ Rattrapage (1 ou 2 doses à au moins un mois d'intervalle selon le nombre de doses reçues précédemment), en particulier pour toute personne incomplètement vaccinée (non immune) née après 1963, les femmes en âge de procréer ou les accouchées. Ce rattrapage est vivement recommandé pour les personnes exposées à un risque de contagion professionnel et/ou qui pourraient transmettre ces infections à des femmes enceintes ou à des patients à risque (par ex. : maternités, services de pédiatrie, etc.). Ne pas administrer cette vaccination en cas de grossesse connue ou d'immunosuppression.

¹⁵⁾ La pratique de la vaccination généralisée contre l'hépatite B ne supprime pas la nécessité de continuer de dépister et vacciner sélectivement les personnes appartenant aux groupes à risque élevé et de poursuivre le dépistage prénatal (voir tableau 6 et annexes 3-4) [27].

¹⁶⁾ Vaccination indispensable chez les nouveau-nés de mères HBsAg positives : 1^{re} dose de vaccin et immunoglobulines HB administrées simultanément à la naissance, 2^e et 3^e doses administrées respectivement à 1 et 6 mois (la 3^e dose peut être administrée sous forme d'un vaccin combiné hexavalent : DTP_a-IPV-Hib-HBV). La vérification de la réponse immunitaire (anti-HBs) est indispensable (1 mois après la 3^e dose) [28].

¹⁷⁾ La vaccination contre l'hépatite B s'adresse prioritairement aux adolescents âgés de 11 à 15 ans, mais peut être administrée à tout âge. La vérification de la réponse immunitaire n'est pas nécessaire dans ce contexte de vaccination généralisée.

¹⁸⁾ Rattrapage pour les adultes (dès l'âge de 16 ans), sans limite d'âge sauf en l'absence de risque d'exposition (3 doses aux temps 0, 1 et 6 mois) [27].

¹⁹⁾ La vaccination contre la varicelle s'adresse aux adolescents âgés de 11 à 15 ans n'ayant pas d'anamnèse de varicelle ou pour qui la susceptibilité est sérologiquement démontrée (IgG négatives). Elle comporte 2 doses (intervalle minimum de 4 semaines) [24].

²⁰⁾ Rattrapage vaccinal (2 doses à au moins 4 semaines d'intervalle) chez les jeunes adultes (< 40 ans) n'ayant pas d'anamnèse de varicelle, en particulier chez les femmes souhaitant avoir des enfants [24]. En cas d'anamnèse incertaine ou négative, une sérologie IgG peut être effectuée

²¹⁾ La vaccination recommandée de base contre les HPV s'adresse aux adolescentes de 11 à 14 ans (avant le 15^e anniversaire). Elle comporte l'administration de 2 doses à 0 et 6 mois [12]. Un rattrapage de la vaccination HPV est recommandé aux adolescentes de 15 à 19 ans (jusqu'au 20^e anniversaire) pas encore vaccinées, en 3 doses à 0, 1–2, 6 mois [10].

²²⁾ La vaccination contre la grippe est recommandée annuellement pour tous les adultes dès 65 ans [29, 30].

2. Vaccinations recommandées complémentaires (cf. Tableau 5)

En plus des vaccinations recommandées de base, le plan suisse de vaccination 2018 prévoit les vaccinations complémentaires suivantes: contre les pneumocoques pour les enfants de moins de 5 ans, contre les méningocoques du groupe C pour les enfants entre 12 et 15 mois comme pour les adolescents âgés de 11–15 ans, contre l'herpès zoster pour les personnes immunocompétentes âgées de 65 à 79 ans et contre les HPV pour les femmes âgées de 20 à 26 ans et également pour les garçons et les hommes âgés de 11 à 26 ans. La CFV estime que les vaccinations précitées offrent une protection optimale contre des risques bien définis et recommande par conséquent qu'elles fassent l'objet d'une information complète de la part des médecins aux parents ou personnes concernées.

Remboursement des vaccinations recommandées complémentaires

Les coûts des vaccinations complémentaires contre les pneumocoques et les méningocoques du groupe C sont pris en charge par l'assurance obligatoire des soins depuis le 1^{er} août 2006 [35]. La vaccination complémentaire contre les HPV est prise en charge par l'assurance obligatoire des soins et exempte de franchise pour les femmes de 20 à 26 ans et pour les garçons et les hommes âgés de 11 à 26 ans pour autant qu'elle soit effectuée aux mêmes conditions que la vaccination de base (programmes cantonaux) [5].

Les coûts de la vaccination recommandée complémentaire contre l'herpès zoster ne sont pas remboursés par l'assurance obligatoire des soins [5].

a) Vaccination recommandée complémentaire contre les pneumocoques pour les nourrissons et les jeunes enfants

Depuis 2011, il est recommandé d'utiliser le vaccin conjugué 13-valent contre les pneumocoques pour la vaccination complémentaire des enfants de moins de 5 ans [36–38].

Schéma de vaccination complémentaire contre les pneumocoques avec le PCV13

- Nourrissons non vaccinés: 3 doses (aux âges de 2, 4 et 12 mois)
- Enfants âgés de 12 à 23 mois jamais vaccinés: 2 doses à 8 semaines d'intervalle au minimum
- Enfants âgés de 24 à 59 mois jamais vaccinés: 1 dose unique (rattrapage)

Le PCV13 peut être administré en même temps que les vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, l'*Haemophilus influenzae* de type b, la poliomyélite, l'hépatite B, les méningocoques du groupe C, la rougeole, les oreillons et la rubéole, et la varicelle. N.B. Les nourrissons à risque (prématurés en particulier) doivent être vaccinés selon un schéma en 4 doses (2, 4, 6, resp. 2, 3, 4 et 12–15 mois).

Tableau 5
Vaccinations recommandées complémentaires
Etat: 2018

Âge ¹⁾	Pneumocoques	Méningocoques groupe C	Papillomavirus humains	Herpès Zoster
2 mois	PCV 13 ^{2) 3)}			
4 mois	PCV 13			
6 mois	⁴⁾			
12 mois	PCV 13 ⁵⁾			
12–15 mois		MCV-C ⁶⁾		
11–14 / 15 ans		MCV-C ⁷⁾	HPV pour les garçons ⁸⁾	
Garçons et jeunes hommes (15–26 ans) Jeunes femmes (20–26 ans)			HPV ⁸⁾	
Personnes immunocompétentes (65 à 79 ans)				HZV ⁹⁾

¹⁾ Règle concernant la définition des tranches d'âge: 11–15 ans signifie du 11^e anniversaire à la veille du 16^e anniversaire.

²⁾ Trois doses de vaccin sont nécessaires pour une protection optimale. Ces vaccins peuvent être administrés en même temps que les vaccins recommandés de base pour les nourrissons, à l'âge de 2, 4 et 12 mois. Il est important de respecter ce schéma pour obtenir une protection précoce et persistante pendant la deuxième année de vie.

³⁾ Le rattrapage de la vaccination contre les pneumocoques est recommandé jusqu'au 5^e anniversaire. Le nombre de doses dépend de l'âge au moment de la première injection de vaccin:

– Début entre 3 et 11 mois: 2 doses séparées de 4 à 8 semaines puis 3^e dose à 12 mois ou après un délai minimum de 8 semaines:

– Début entre 12 et 23 mois: 1 dose + 1 dose de rappel au minimum 8 semaines après:

– Début entre 24 et 59 mois: 1 dose unique

⁴⁾ Les nourrissons à risque doivent être vaccinés selon un schéma à 4 doses (2, 4, 6, 12–15 mois).

⁵⁾ La vaccination peut être effectuée en même temps que la vaccination ROR et/ou contre le méningocoque C. L'entretien ultérieur de la vaccination contre les pneumocoques n'est pas recommandé chez l'enfant en bonne santé.

⁶⁾ La vaccination peut être effectuée en même temps que le rappel DTP_a-IPV-Hib. Afin de garantir une protection optimale, le rappel Hib est recommandé entre 15 et 18 mois. Le rattrapage de la première dose de vaccin contre le méningocoque du groupe C est recommandé jusqu'au 5^e anniversaire.

⁷⁾ La vaccination peut être effectuée en même temps que les autres vaccinations nécessaires à cet âge. Le rattrapage de la 2^e dose de vaccin contre le méningocoque du groupe C est recommandé jusqu'au 20^e anniversaire.

⁸⁾ Pour les garçons âgés de 11 à 14 ans, la vaccination contre HPV comprend 2 doses à administrer aux temps 0 et 6 mois. Pour les garçons âgés de 15 à 19 ans et les jeunes adultes (hommes et femmes) âgés de 20 à 26 ans, la vaccination comprend 3 doses: 0, 1–2 et 6 mois. Les vaccins contre les HPV peuvent être administrés en même temps que tous les autres vaccins éventuellement nécessaires.

⁹⁾ La vaccination contre l'herpès zoster ne comprend qu'une seule dose.